



La Communauté de Communes ALPES PROVENCE VERDON, ses élus membres, et la société V.A.L.D. s'engagent pour la Jeunesse et pour l'accès au sport.

Afin de permettre l'accès aux sports d'hiver au plus grand nombre, de valoriser son patrimoine économique et préparer les enfants et adolescents à être les futurs acteurs de leur territoire, la C.C.A.P.V. a mis en place une convention avec V.A.L.D. (Val d'Allos Loisirs Développement, société exploitante des domaines skiables du Seignus et de La Foux d'Allos Espace Lumière).

Ainsi, l'ensemble des élèves scolarisés en établissement d'enseignement primaire et domiciliés sur le territoire de la C.C.A.P.V., pourront prétendre au forfait de ski saison 2017/2018 gratuitement.

Pour les enfants scolarisés dans le **secondaire**, un partenariat financier a été convenu entre d'une part la C.C.A.P.V., et d'autre part V.A.L.D.

Un forfait «Ski Espace Lumière Jeunes C.C.A.P.V.» donnant accès aux sites de ski alpin du Seignus, de la Foux d'Allos et de l'Espace Lumière sera proposé aux jeunes (jusque 18 ans) et domiciliés sur le territoire, au tarif de 96€.

La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon participant à hauteur de 51 euros par forfait délivré, ce forfait « Ski Espace Lumière Jeunes C.C.A.P.V.» coûtera 45 euros aux familles.

Pour bénéficier de ce tarif préférentiel, merci de fournir par mail ou par courrier aux adresses ci-dessous:

Liste des documents à fournir

- Certificat de scolarité 2017/2018,
- Attestation de résidence principale établie par la mairie,
- En cas de divorce, attestation de résidence du parent habitant sur le territoire même s'il n'a pas la garde de l'enfant,
- Copie du livret de famille ou extrait de naissance,
- Copie de la taxe d'habitation 2017,
- Espèces ou chèque libellé à l'ordre du Trésor public (les billets supérieurs à 50 euros ne sont pas acceptés).

A partir du 23 octobre

Du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00

CCAPV Antenne de Beauvezer
Maison de Pays
04370 BEAUVEZER
Service Régies
marie.dunesme@orange.fr - 04.92.83.56.76
Service Jeunesse
enfantsallos@orange.fr - 04.92.83.87.81

Pour bénéficier de votre forfait dès l'ouverture de la station, les documents nécessaires devront nous être parvenus avant le 1er décembre.

Le jour où vous irez retirer votre forfait aux caisses des remontées mécaniques, pensez à vous munir

d'une photo de l'enfant et de la somme de 1.50 € pour le support forfait.

**ATTENTION: PLUS AUCUN FORFAIT SKI ESPACE LUMIERE JEUNES C.C.A.P.V. NE SERA DÉLIVRÉ
APRÈS LE 15 JANVIER 2018.**

**La Communauté de Communes
ALPES PROVENCE VERDON,
ses élus membres, et la société V.A.L.D.**

s'engagent pour la Jeunesse et pour l'accès au sport.

Afin de permettre l'accès aux sports d'hiver au plus grand nombre, de valoriser son patrimoine économique et préparer les enfants et adolescents à être les futurs acteurs de leur territoire, la C.C.A.P.V. a mis en place une convention avec V.A.L.D. (Val d'Allos Loisirs Développement, société exploitante des domaines skiables du Seignus et de La Foux d'Allos Espace Lumière).

Pour les enfants scolarisés dans le secondaire, un partenariat financier a été convenu entre d'une part la C.C.A.P.V., et d'autre part V.A.L.D.
Un forfait «Ski Espace Lumière Jeunes C.C.A.P.V.» donnant accès aux sites de ski alpin du Seignus, de la Foux d'Allos et de l'Espace Lumière sera proposé aux jeunes (jusque 18 ans) domiciliés sur le territoire, au tarif de 96€.

La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon participant à hauteur de 51 euros par forfait délivré, ce forfait « Ski Espace Lumière Jeunes C.C.A.P.V.» coûtera 45 euros aux familles.

Pour bénéficier de ce tarif préférentiel, merci de fournir par mail ou par courrier:

Liste des documents à fournir (à partir du 23 octobre)

- Certificat de scolarité 2017/2018,
- Attestation de résidence principale établie par la mairie,
- En cas de divorce, attestation de résidence du parent habitant sur le territoire même s'il n'a pas la garde de l'enfant,
- Copie du livret de famille ou extrait de naissance,
- Copie de la taxe d'habitation 2017,
- Espèces ou chèque libellé à l'ordre du Trésor Public (les billets supérieurs à 50 euros ne sont pas acceptés).

Du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00:

- **CCAPV Antenne de Beauvezet - Maison de Pays - 04370 BEAUVEZET**
- **Service Régies - mare.dunesme@orange.fr - 04.92.83.56.76**
- **Service Jeunesse - enfantsallos@orange.fr - 04.92.83.87.81**

Pour bénéficier de votre forfait dès l'ouverture de la station, les documents nécessaires devront nous être parvenus avant le 1er décembre.

Le jour où vous irez retirer votre forfait aux caisses des remontées mécaniques, pensez à vous munir d'une photo de l'enfant et de la somme de 1.50 € pour le support forfait.

**ATTENTION: PLUS AUCUN FORFAIT SKI ESPACE LUMIERE JEUNES
C.C.A.P.V. NE SERA DÉLIVRÉ APRÈS LE 15 JANVIER 2018.**

**La Communauté de Communes
ALPES PROVENCE VERDON,
ses élus membres, et la société V.A.L.D.**

s'engagent pour la Jeunesse et pour l'accès au sport.

Afin de permettre l'accès aux sports d'hiver au plus grand nombre, de valoriser son patrimoine économique et préparer les enfants et adolescents à être les futurs acteurs de leur territoire, la C.C.A.P.V. a mis en place une convention avec V.A.L.D. (Val d'Allos Loisirs Développement, société exploitante des domaines skiables du Seignus et de La Foux d'Allos Espace Lumière).

Pour les enfants scolarisés dans le secondaire, un partenariat financier a été convenu entre d'une part la C.C.A.P.V., et d'autre part V.A.L.D.
Un forfait «Ski Espace Lumière Jeunes C.C.A.P.V.» donnant accès aux sites de ski alpin du Seignus, de la Foux d'Allos et de l'Espace Lumière sera proposé aux jeunes (jusque 18 ans) domiciliés sur le territoire, au tarif de 96€.

La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon participant à hauteur de 51 euros par forfait délivré, ce forfait « Ski Espace Lumière Jeunes C.C.A.P.V.» coûtera 45 euros aux familles.

Pour bénéficier de ce tarif préférentiel, merci de fournir par mail ou par courrier:

Liste des documents à fournir (à partir du 23 octobre)

- Certificat de scolarité 2017/2018,
- Attestation de résidence principale établie par la mairie,
- En cas de divorce, attestation de résidence du parent habitant sur le territoire même s'il n'a pas la garde de l'enfant,
- Copie du livret de famille ou extrait de naissance,
- Copie de la taxe d'habitation 2017,
- Espèces ou chèque libellé à l'ordre du Trésor Public (les billets supérieurs à 50 euros ne sont pas acceptés).

Du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00:

- **CCAPV Antenne de Beauvezet - Maison de Pays - 04370 BEAUVEZET**
- **Service Régies - mane.dunesme@orange.fr - 04.92.83.56.76**
- **Service Jeunesse - enfantsallos@orange.fr - 04.92.83.87.81**

Pour bénéficier de votre forfait dès l'ouverture de la station, les documents nécessaires devront nous être parvenus avant le 1er décembre.

Le jour où vous irez retirer votre forfait aux caisses des remontées mécaniques, pensez à vous munir d'une photo de l'enfant et de la somme de 1.50 € pour le support forfait.

**ATTENTION: PLUS AUCUN FORFAIT SKI ESPACE LUMIERE JEUNES
C.C.A.P.V. NE SERA DÉLIVRÉ APRÈS LE 15 JANVIER 2018.**